



CONSEIL
SÉANCE DU 10 JUIN 2015 - N° 253 -

Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 10 juillet 2015

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
	Geneviève DEGOLS
X	
X	
X	
X	
	Frédéric LEMOIGNO
X	
	Valérie ROLLAND

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

	Pascale GALL-BORRUT

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
	Camille MARTINAND-MARI
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUI**
Thierry **VINDOLET**

	Thierry VINDOLET
X	
X	

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Jean-Pierre PECOUL
	Isabel DURAO-CABECA

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 27 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice-président étudiants

Timothée DANIEL

- Directrice du Service Commun de Documentation

Laure LEFRANCOIS

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève DEGOLS

Alain HOFFMANN

Jean-Yves LE GUENNEC

- Directeurs de département

Denis BOUYER (PEIP)

Thierry BRETAGNON (Physique)

Bernard GODELLE (BE)

Bruno TOURAINE (Bio : MV)

- Chargés de missions

Thierry BRETAGNON

- Chefs de service

Emilie BLANCHARD (cellule OF-RI)

Béatrice BOYER (Communication)

Christiane FRAMBOURG (Masters)

Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)

Nicole MAGNAN (Licences)

Sandrine VILLANUEVA-THERON (Cellule des Moyens humains et financiers)

Christophe TUGAUT-BRIGARDIS (SIPEF)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **mercredi 10 juin 2015**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 13 mai 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV Conseil n° 252,
3. Point d'étape CMI et vote de la Charte de fonctionnement,
4. Point sur la visite des Départements - suite -,
5. Vote de la seconde vague des Projets pédagogiques,
6. Bilan du Semestre de remédiation,
7. Présentation des résultats de l'enquête "Enseignants du Supérieur",
8. Vote de conventions,
9. Vie Étudiante,
10. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. VERNICOS souhaite formuler une remarque relative à l'application informatique « Geisha - Gestion des Enseignements Informatisée et Suivi des Heures Assurées ».

M. HALBOUT indique que ce point sera abordé lors des questions diverses en fin de séance.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **CDUS - Chantiers nationaux**

M. HALBOUT indique aux membres du Conseil qu'il a mis en ligne sur l'ENT, un certain nombre de documents actuellement en discussion au niveau national et invite l'auditoire à les consulter.

M. HALBOUT évoque le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche relatif à la gestion des heures. Il note que ce document est « *vraiment surprenant et qui plus est, il comporte des éléments inquiétants !* »

M. GODELLE trouve en effet préoccupant de constater que le MeneSR laisse le soin aux universités de solutionner cette question au lieu de la résoudre par lui-même !

M. GODELLE mentionne des pistes qui sont proposées, parmi lesquelles, celles qui consisteraient à réaliser des économies de moyens, à supprimer des heures et à renforcer la gouvernance. De plus, il ajoute qu'une autre des mesures suggère la nomination du Doyen par le Président de l'Université.

M. GODELLE craint que dans les années à venir, « *nous nous retrouvions dans une situation délicate où les collègues seraient montés les uns contre les autres soit parce que certains font moins de recherche ou que d'autres aient plus d'activités ... cela engendrerait une atmosphère de travail insupportable !* »

Néanmoins, **M. GODELLE** note quelques pistes intéressantes.

M. HALBOUT précise que ce rapport donne « *des leçons de bonnes pratiques* » alors que les établissements d'Enseignement supérieur ont besoin de davantage de moyens !

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition des Conseillers, un arrêté fixant le cadre national de la formation et précisant les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ; il est important de suivre ce dossier même si la Faculté des Sciences de Montpellier ne porte pas les études doctorales. La trajectoire qui va être adoptée au sein de l'Université de Montpellier sera celle du portage des études doctorales au niveau de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales.

M. HALBOUT sait qu'il existe des controverses concernant ce document, liées notamment aux possibilités de validation d'un doctorat par équivalence mais il note aussi que « *rien de révolutionnaire n'est mentionné dans ce texte* ». Celui-ci met surtout « *noir sur blanc* », un certain nombre de bonnes pratiques qui sont déjà mises en œuvre par la communauté scientifique. « *C'est un texte qui va dans le bon sens d'une manière générale.* »

M. HALBOUT ajoute que d'autres productions ont été mises à disposition ; notamment, le rapport du Comité de suivi des Masters qui comprend des discussions sur la sélection. La position actuelle de la CPU est très dure sur ce point : elle est plutôt orthogonale par à ce qui est pratiqué au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier. En effet, au sein de notre composante, un étudiant qui réussit son année doit se voir proposés une orientation pour l'année suivante, en accord avec les cadrages nationaux.

Par ailleurs, **M. HALBOUT** fait part d'une communication émanant du Comité de suivi des coûts des formations. Ce dossier dans lequel s'est investie la CDUS lui semble très important.

M. HALBOUT précise qu'actuellement, une réflexion nationale est engagée concernant le modèle d'allocation des moyens.

M. HALBOUT ne sait pas encore « *sur quoi cela va déboucher* ». Cette étude nationale permettra à la Faculté des Sciences - qui évalue le coût de ses formations, notamment dans le cadre de la formation continue - de se situer par rapport aux autres établissements. Ce rapport montrera clairement que mettre en place une formation de qualité, représente un coût financier et humain !

M. HALBOUT indique à l'Assemblée qu'un dernier document mis à disposition sur l'ENT, concerne la convention liant la CDUS et Unisciel dans le cadre du développement de l'enseignement à distance ;

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

b- Vie de l'Université

M. HALBOUT rappelle aux Conseillers que lors de la précédente séance, il avait mis en ligne l'ensemble des textes relatifs à l'évolution des services centraux, communs et généraux de l'Université de Montpellier. Aujourd'hui, le « *nouveau chantier qui s'ouvre* » est celui de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique - GBCP-. **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif participe au groupe de travail qui portera cette réflexion importante pour notre établissement.

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dossier assez complexe et invite **M. GUEVELLOU** à venir présenter prochainement, un point d'étape devant le Conseil sur cette thématique.

c- Finale nationale du Concours Faites de la Science 2015

M. HALBOUT rappelle que la finale nationale du Concours Faites de la Science s'est déroulée sur le Campus Triolet, le 29 mai dernier.

M. HALBOUT se réjouit de la mobilisation des équipes pédagogiques et administratives de la Faculté qui ont fait en sorte que cette manifestation soit une vraie réussite. Il entend les saluer !

M. HALBOUT note que les sciences ont bien été valorisées au cours de cette importante journée.

M. HALBOUT rappelle que la Faculté continuera à organiser la finale régionale de ce concours, en partenariat avec les Instituts Universitaires de Technologie de la Région.

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la manifestation nationale n'aura plus lieu sur le campus de la Faculté des Sciences de Montpellier, malgré la déception des participants ! La composante participera à d'autres manifestations l'an prochain, notamment à un évènement important dédié aux statistiques qui se déroulera en 2016 à Montpellier. La Faculté travaillera à nouveau en collaboration avec les écoles, les collèges et les lycées de la Région. A cet effet, elle organisera sur le campus, une finale autour de la modélisation des statistiques et de leurs applications dans l'ensemble des disciplines.

M. HALBOUT remercie encore une fois, l'ensemble des agents qui a participé à l'organisation et à la réussite du Concours national Faites de la Science 2015 !

d- Scolarité

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée sur l'ENT du Conseil, un document de cadrage concernant les convocations aux examens. Ce texte est communiqué à titre d'information, après avoir été discuté en réunion de Direction. Il présente un certain nombre de clarifications relatives aux politiques de convocation aux examens de la Faculté.

M. HALBOUT ajoute qu'il a également mis en ligne, le Vade-mecum des examens 2015-2016 qui reprend les Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC - amendées lors du Conseil du 20 mai dernier. Ce texte devrait être voté prochainement en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire - CFVU - de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN précise que ce document va engendrer des changements pour les équipes pédagogiques par la mise en place des blocs seuils notamment.

Mme DEGOLS précise que les MCC pourraient être votées en CFVU du 25 juin prochain.

e- Conférences scientifiques

M. HALBOUT rappelle que la « 4^{ème} Journée Epistémologie » a eu lieu la semaine dernière.

M. HALBOUT indique que le mercredi 17 juin 2015, aura lieu la Conférence en mémoire d'Alexandre Grothendieck. La journée sera orientée vers le grand public collégien et lycéen.

M. HALBOUT invite les membres du Conseil à participer à cette manifestation au cours de laquelle des orateurs de grande qualité interviendront. Cet événement permettra de faire découvrir Alexandre Grothendieck à ceux qui ne le connaissent pas !

M. HALBOUT ajoute que le programme de la journée est disponible sur le site web de la Faculté des Sciences.

f- Campagne ATER - ATE - Lecteurs

M. HALBOUT souhaite présenter un point d'information relatif à la campagne annuelle des ATER, ATE et Lecteurs. Il rappelle que la Faculté des Sciences a fait un certain nombre de demandes sur des postes vacants. Au vu des besoins des différents Départements d'enseignement, ces dernières ont été ajustées en convertissant parfois les demandes d'ATER en missions complémentaires d'enseignement.

M. HALBOUT rappelle que la politique de la Faculté des Sciences consiste à demander à chaque fois que cela est possible, la transformation des postes d'ATER pleins en demi ATER avec une « *dimension Recherche prise en charge par les laboratoires* ».

M. HALBOUT explique que cette année, la Faculté a essayé d'accompagner les Départements scientifiques pour lesquels ce découpage n'était pas financé.

M. HALBOUT indique que dans certaines disciplines, un poste d'ATER plein empêche le collègue recruté de poursuivre ses activités de Recherche.

g- Formations - Avis du MENESR

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée, les avis du ministère concernant l'offre de formation LMD4 ainsi que les réponses qui ont été apportées. La plupart d'entre elles ont été reprises par l'Université de Montpellier. Les échanges avec le ministère ont permis de s'assurer qu'aucun blocage ne sera réalisé pour les ouvertures des formations à la rentrée. « *Toutes pourront ouvrir telles quelles !* »

M. HALBOUT précise que les réponses qui ont été apportées par la Faculté des Sciences de Montpellier au ministère se sont avérées suffisantes ; il précise que, d'autre part, la composante n'aurait pas eu le temps d'apporter des modifications s'il avait fallu le faire !

En l'absence de remarque sur ce sujet, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

h- Plan Campus

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'il a participé au jury du Plan Campus ce vendredi 5 juin 2015. Un groupement d'architectes a été choisi pour la maîtrise d'œuvre de la phase A du projet « Village des Sciences », à savoir la construction d'un bâtiment de cours-TD et d'un autre, destiné au Département Biologie Ecologie - BE -.

M. HALBOUT précise que le groupement de maîtrise d'œuvre avait été évalué très favorablement par les experts techniques :
- la DPI qui a réalisé les études techniques sur l'entretien, la maintenance et la performance énergétique des bâtiments,
- des collègues de la Faculté des Sciences qui ont été missionnés pour une expertise en termes de fonctionnalité : **Mme DEGOLS, M. BRETAGNON et M. DURAND et Mme HURTREZ** pour Biologie Ecologie.

Aussi, **M. HALBOUT** ajoute que le projet de bâtiment retenu est celui qui avait les meilleures performances en termes de fonctionnalité. Toutes les préconisations ont été prises en compte notamment la double circulation à l'intérieur du bâtiment BE afin d'éviter les croisements entre les étudiants et les techniciens. Il restera cependant une grosse année de travail pour affiner ce projet mais la base de départ est déjà excellente.

M. HALBOUT fait observer qu'il faudra tout de même accompagner les équipes d'enseignants-chercheurs et de techniciens qui vont continuer à travailler sur ce projet en étroite collaboration avec le cabinet d'architectes.

Pour **M. HALBOUT**, il s'agit d'un beau projet !

M. VINDOLET demande la parole et fait part des réunions qui se sont déroulées au sein de la Comue et qui se sont avérées très constructives. Il s'interroge sur la possibilité de présenter ce projet aux Conseillers.

M. HALBOUT répond que le résultat exposé ce jour est officieux car il faut encore une décision formalisée du Président de la Comue et du Conseil d'Administration - CA -. Dès que celles-ci seront effectives, **M. HALBOUT** diffusera les croquis et proposera aux équipes lauréates de venir présenter les projets en Conseil de la Faculté.

M. HALBOUT ajoute que le cabinet qui a été retenu est celui avec lequel les collègues du Département Chimie travaillent dans le cadre du projet Balard Formation ; les échos relatifs à ce projet étant également très positifs.

M. HALBOUT indique qu'en parallèle du Plan Campus, grâce à un travail important de l'ensemble des Présidents d'Université et d'un soutien notable de la part de Mme le Recteur d'académie, les intérêts intermédiaires ont été reversés en totalité et permettront notamment, de rénover le bâtiment 14 du Campus Triolet.

M. HALBOUT rappelle que les bâtiments 23 et 25 ont été totalement réhabilités. Ce travail de rénovation se poursuivra avec le bâtiment 14 qui concerne essentiellement les Départements d'enseignement EEA et Physique et Polytech.

M. HALBOUT rappelle également que le passage du Plan Campus en « loi MOP », et les intérêts intermédiaires récoltés, permettront pour l'avenir de dégager des marges de manœuvre et réaliser d'autres travaux de réhabilitation.

M. HALBOUT ajoute que la totalité des intérêts intermédiaires ne va pas uniquement profiter au campus Triolet. Elle permettra d'une part, d'initier des travaux de réhabilitation sur le campus de l'Université Paul Valéry et d'autre part, de rénover deux logements étudiants - Supagro et CROUS - ainsi que des bâtiments sur le campus de la Faculté de Pharmacie.

i- Offre de Formation

M. HALBOUT indique qu'il a récemment été interrogé sur l'ouverture d'un Diplôme Universitaire - DU - Aquaculture dispensé sur le site de Sète. A cet effet, il a fait remonter à ses interlocuteurs que la Faculté des Sciences n'était plus porteuse de ce DU : celui-ci étant géré au titre de la formation continue par le CREUFOP. En conséquence, l'avis de la Faculté des Sciences n'est pas requis même si il s'agit d'une formation très intéressante.

M. HALBOUT rappelle que dans le cadre du passage des formations en Apprentissage, le Conseil de la Faculté avait acté la labellisation de deux parcours :

- Licence professionnelle Parfums Aromes et Cosmétiques – PAC - portée par le Département Chimie,
- Licence professionnelle Expérimentation Végétale pour l'Amélioration et la Protection des Plantes Méditerranéennes et Tropicales - EVAPPMT - portée par le Département Bio-MV.

M. HALBOUT indique que l'ouverture en apprentissage de ces deux formations est fortement soutenue par la Faculté des Sciences.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

j- Prochain Conseil - 10 juillet 2015 -

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le vendredi 10 juillet 2015, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet -. Elle sera suivie d'un apéritif qui marquera la fin de l'année universitaire 2014-2015.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV Conseil n° 253,
3. Bilan de l'année universitaire 2014-2015,
4. questions diverses.

M. HALBOUT insiste sur l'importance de ce Conseil qui présentera le bilan de l'ensemble des structures de la Faculté et invite les Conseillers à être présents.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le lundi 6 juillet 2015 ou bien, en contactant directement et/ou **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

2) APPROBATION DU PV N° 252

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que le nombre de votants présents ou représentés est de vingt-quatre et que :

- **Mme FICHARD-CARROLL** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **M. IN** a donné procuration à **Mme GALL-BORRUT**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **M. LE CLEZIO**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. PECOUL**,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme DURAO-CABECA**,
- **M. NOBILI** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme TERKI** a donné procuration à **Mme MARTINAND-MARI**,
- **M. VIGNES** a donné procuration à **Mme ROLLAND**,

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et demande aux Conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

M. SOROT note une erreur dans le nom de **M. LAGARRIGUE** à la page 23.

M. HALBOUT remercie **M. SOROT** pour cette remarque.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 252 du 20 mai 2015.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le PV n° 252 du 20 mai 2015 recueille un avis FAVORABLE.

Avant de passer au point suivant, **M. HALBOUT** présente **Mme LEFRANCOIS**, future Directrice de la Bibliothèque Universitaire - BU - Science du site Triolet.

Mme. LEFRANCOIS informe les membres du Conseil qu'elle prendra officiellement ses fonctions le 1er septembre prochain.

M. HALBOUT invite **Mme LEFRANCOIS** à venir présenter le Service de Documentation « *partie Sciences* » en effectuant un point sur la présence des étudiants et les pistes d'améliorations envisagées et en sensibilisant les enseignants sur les politiques d'achat et de renouvellement.

M. HALBOUT ajoute que **Mme LEFRANCOIS** est invitée, en sa qualité de Directrice de la BU Sciences, à participer au Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier.

3 POINT D'ÉTAPE CMI ET VOTE DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

M. HALBOUT invite **M. BRETAGNON** à le rejoindre pour présenter un point sur les Coursus Master Ingénierie - CMI -.

M. HALBOUT rappelle que lors du précédent Conseil, un certain nombre de cadrages avaient déjà été présentés.

M. HALBOUT rappelle que le dispositif CMI sur la Faculté des Sciences est actuellement en phase de transition compte tenu de la montée en puissance de ces formations. A cet effet, la Faculté des Sciences est très active dans son propre dispositif au niveau national.

Aussi, **M. HALBOUT** insiste sur l'importance d'afficher clairement le fait que les CMI seront ce que la Faculté des Sciences voudra qu'ils deviennent. Il s'agit d'une initiative portée non pas par le Directeur mais par toute une équipe, dont **M. BRETAGNON** est depuis peu, le Coordinateur pour la composante.

M. BRETAGNON explique que les CMI correspondent à des cursus renforcés se basant sur des parcours de Licences et de Masters déjà existants au sein de la Faculté auxquels s'ajoutent des UE propres aux CMI.

M. BRETAGNON précise que ces Unités d'Enseignement sont des UE de SHS et de projet.

M. BRETAGNON rappelle que les CMI ont été évalués en mai dernier par le réseau Figure qui rassemble l'ensemble de ces cursus à l'échelle nationale. Il précise en outre, que ce réseau a pour mission d'autoriser l'ouverture des CMI, ce qu'il a notamment fait à la rentrée 2015, pour deux nouvelles formations de la Faculté des Sciences de Montpellier : les parcours « Ecologie Naturaliste » et « Mathématiques ».

M. BRETAGNON fait observer aux membres du Conseil qu'un certain nombre de remarques « *désagréables* » ont été remontées par le Comité d'évaluation. **M. BRETAGNON** a pu rencontrer à ce propos **M. BERTRAND**, Coordinateur. Ils ont pu effectuer une mise au point concernant les critiques émises par le réseau Figure.

M. BRETAGNON indique que son argumentation est disponible sur l'ENT du Conseil.

M. BRETAGNON rappelle que les CMI existent depuis trois ans et que les demandes du Réseau Figure s'intensifient chaque année ... Le CMI est un dispositif assez mouvant qui n'est pas encore suffisamment stabilisé. Au sein de l'Université de Montpellier et plus précisément de la Faculté des Sciences, il a été mis en place un Comité de pilotage regroupant l'ensemble des CMI. A cet effet, **M. BRETAGNON** a élaboré une Charte de fonctionnement de ce Comité.

M. BRETAGNON précise que cette Charte reprend celle qui existait déjà et qui avait été votée par le Conseil de la Faculté en 2012. Cette dernière a été actualisée en prenant en compte les observations émises par le Réseau Figure ainsi que la mise à jour de la partie concernant le recrutement.

M. BRETAGNON informe l'Assemblée que s'agissant de l'organisation du Co'pil, ont été nommés des représentants des Départements, des Formations porteuses de CMI et de la Direction de la Faculté.

M. BRETAGNON ajoute qu'il a mis en place un Bureau qui se réunira mensuellement ; la première réunion aura eu lieu la semaine dernière. Il a été acté le changement de Direction de ce Co'pil.

M. BRETAGNON informe l'auditoire qu'il est désormais le Directeur de ce Comité de pilotage ; **Mme TOURNIER** est son adjointe.

M. BRETAGNON précise que la prochaine réunion aura lieu durant la semaine à venir. Elle portera sur les inscriptions Admission Post Bac - APB - et sur les modules qui seront mis en place dès la rentrée 2015.

M. HALBOUT propose à **M. BRETAGNON** de revenir sur la Charte qui sera proposée au vote du Conseil. Il rappelle le principe de la labélisation ; l'ensemble des parcours n'est pas encore labélisé même si on y tend. Si on compte qu'il existe au sein de la Faculté des Sciences dix thématiques, correspondant aux contours des Départements d'enseignement, à ce jour, deux ne sont pas encore labélisées (Bio Santé et Sciences de la Terre et Sciences de l'Eau) : la Faculté travaillera sur ces deux secteurs.

M. BRETAGNON présente la Charte de fonctionnement CMI - *Annexe 1* -.

M. BRETAGNON insiste : « *il n'est pas question que le fonctionnement des CMI déroge au fonctionnement général des Licences et des Masters de la Faculté des Sciences de Montpellier !* »

M. HALBOUT précise que comme tout dispositif mis en place et « *montant en puissance* », il est nécessaire qu'un accompagnement soit organisé.

Mme CISSE demande la parole et s'étonne que la note minimale pour le stage nécessaire pour le maintien en CMI, soit de 12/20.

M. BRETAGNON explique que cette note minimale concerne les UE AMS - stages et projets intégrateurs -.

Mme CISSE pense que cette note est élevée.

M. BRETAGNON répond que le Réseau Figure impose cette note qui ne lui semble pas élevée pour un stage.

Pour **M. BRETAGNON**, avoir plus de 12/20 à un stage n'est pas « *compliqué et encore moins inaccessible* » ; les notes moyennes d'un stage allant de 14 à 18/20.

Mme CISSE craint qu'un étudiant qui a obtenu de très bonnes notes sur d'autres UE mais qui aura une note inférieure à 12/20 en stage, se voit pénalisé.

M. HALBOUT répond que cela ne l'empêchera pas d'obtenir son diplôme. Il est tout de même rare que les notes de stage soient inférieures à 12/20 ...

Mme CISSE demande si des réunions se sont déroulées avec les étudiants ayant suivi ces parcours afin de connaître leur ressenti et vécu ainsi que leur avis.

M. BRETAGNON répond qu'aucun étudiant de l'Université de Montpellier n'a terminé son parcours CMI car cela ne fait que trois années qu'ils ont été mis en place ; la première année de Master se terminant cette année. Lors de la venue du Réseau Figure, tous les étudiants inscrits en CMI ont pu rencontrer les experts qui souhaitaient précisément connaître leurs expériences. Les retours ont principalement porté sur l'organisation des emplois du temps - problème réglé avec les services de la Faculté - et le contrôle continu sur les UE - en lieu et place des contrôles terminaux.

Mme CISSE propose de rencontrer les étudiants à la fin de chaque année universitaire plutôt qu'à la fin de leur cursus.

M. BRETAGNON précise que des réunions dans le cadre des Licences et des Masters ont eu lieu. Il ajoute en outre, que cette demande a été formulée par le Réseau Figure.

Mme ROLLAND, responsable d'un parcours en L3 Chimie fait part d'un problème d'organisation rencontré au niveau des candidatures. Son parcours est sensé accueillir les étudiants CMI ; or, vu la manière dont cela est configuré dans le logiciel de recrutement, il apparaît comme un parcours à part entière. Les Responsables des parcours en appui n'ont donc aucune visibilité des dossiers de candidature. Les jurys doivent tenir compte des candidatures pour évaluer les effectifs et « *cela est problématique pour l'organisation des candidatures !* »

M. BRETAGNON répond qu'il suffit que le responsable de la Licence d'appui soit dans la Commission d'E-candidat.

Mme DEGOLS ajoute que les Commissions E-candidat relatives aux CMI sont très distinctes des Commissions classiques de recrutement.

Mme ROLLAND propose d'afficher les parcours « à côté » d'autant plus que cette situation avait également été signalée l'an dernier.

M. BRETAGNON rappelle que le Bureau doit se réunir la semaine prochaine : « *cela sera évoqué.* »

M. PECOUL demande ce qui est prévu pour faire connaître le label CMI auprès des entreprises.

M. BRETAGNON répond qu'il existe d'une part, des actions au niveau national menées par le Réseau Figure et que d'autre part, il appartient à la Faculté des Sciences de se faire connaître localement, auprès des entreprises, ce dispositif.

M. HALBOUT ajoute que le Réseau Figure est déjà parrainé par de grands groupes internationaux. Cependant, il reste un travail important à initier en France pour valoriser les formations de Licences et de Masters : « *Sur notre territoire, rien n'est bon hormis le diplôme d'ingénieur !* » La politique menée par le Réseau Figure est de faire reconnaître le Master : « *à l'Université, il existe des formations de Licence et de Master qui préparent les jeunes à la vie active !* »

M. HALBOUT ajoute qu'il ne faut pas faire la « *politique de l'autruche* » et il faut regarder ce qu'il nous manque encore pour être mieux reconnu. Une des compétences absente par rapport aux écoles d'ingénieurs, c'est la formation en langues, et les certifications qui sont parfois imposées pour une validation de diplôme. Pour la Faculté des Sciences de Montpellier, le CMI est un modèle qu'on veut voir généralisé à l'ensemble des formations. Nos étudiants sont souvent présentés comme ayant des difficultés en langues par rapport aux élèves ingénieurs et cela n'est d'ailleurs pas complètement faux.

Pour **M. HALBOUT**, il est indispensable de mener un travail sur les enseignements des langues au sein de la Faculté des Sciences et par conséquent, sur la certification.

M. HALBOUT rappelle qu'en France, le TOIEC, certification en Anglais, est la seule certification préconisée par les écoles d'ingénieur, alors qu'il en existe d'autres.

M. PECOUL remarque que si les meilleurs étudiants de Masters ont tendance à se comparer aux ingénieurs, ils ne savent pas mettre en avant la pédagogie que leur a apportée le système universitaire.

M. PECOUL pense qu'il faut ne pas faire de comparaison et d'amalgame sur ce que leur apporte la pédagogie universitaire par rapport à la pédagogie d'une classe préparatoire ou d'une école d'ingénieurs. Il s'agit de deux systèmes différents !

M. PECOUL explique que les meilleurs étudiants de Masters qu'il a eu l'occasion de rencontrer, « *essaient de gommer un complexe par rapport aux formations d'ingénieur.* »

M. HALBOUT répète qu'effectivement, il y a un travail de fond de communication à mener en interne. Le fait de travailler en réseau avec d'autres UFR va dans ce sens, même si cela est orthogonal à la logique d' « autonomie des universités ».

Pour **M. HALBOUT**, il faut renforcer les enseignements en Anglais.

Mme DURAO-CABECA demande comment l'université peut rattraper le niveau d'Anglais du Secondaire, sachant que dans une même classe, tous les élèves n'ont pas les mêmes acquis !

M. HALBOUT fait part de la nouvelle réforme des collèges où il est indiqué que les collégiens devront apprendre deux langues.

M. HALBOUT pense que de faire dès le collège - « *ou même avant !* » - des Langues, un outil de sélection est une très mauvaise idée ! Cela a été la politique de l'enseignement Secondaire pendant de nombreuses années. L'élève ne choisissait pas sa Langue en fonction de son envie de l'apprendre mais, souvent, comme un outil de sélection. De fait, on apprend l'Allemand pour être dans une classe plus sélective ! Il est important que les élèves apprennent les langues pour les connaître et pas pour autre chose ...

Pour répondre à la problématique des Langues, **M. HALBOUT** explique que la Faculté doit s'adapter au public en faisant des groupes de niveau et en adaptant ses enseignements à un public scientifique.

M. HALBOUT prend l'exemple des enseignants du Département des Langues qui accompagnant les étudiants dans leurs projets – comme récemment en géologie durant les sorties terrains - et ce, pour les amener à communiquer en Anglais et s'intéresser à des articles en Langue anglaise. L'enseignement des Langues doit être regardé comme un accompagnement des enseignements disciplinaires et pas comme un enseignement « abstrait ».

Mme DURAO-CABECA demande quel volume horaire cela représente-t-il ?

Mme DEGOLS répond qu'officiellement, cela correspond à :

- 25-30 heures pour le semestre 2 des L1,
- 30 heures par semestre pour les L2,
- variable pour les L3.

M. BRETAGNON ajoute que concernant les CMI, cela représente :

- 30 heures d'Anglais par semestre pour les Licences à partir du semestre 2,
- 100 heures d'Anglais au total pour les Masters avec une préparation et un passage au TOIC en M1 et un stage intensif d'une semaine sur la recherche de stage « orienté anglo-saxon ».

Mme GALL-BORRUT note qu'à la page 7 de la Charte de fonctionnement, le paragraphe relatif à l'équipe pédagogique ne lui semble pas clair. Elle propose de le modifier de la manière suivante :

« Chaque spécialité CMI peut se doter d'une équipe pédagogique dont la composition (nombre de personnes et fonctions) doit être coordonnée avec les Responsables des parcours et mentions supports. Les équipes pédagogiques des spécialités CMI définissent en cohérence les objectifs pédagogiques, les finalités en termes d'objectifs professionnels. Elles définissent de manière coordonnée l'organisation générale des parcours avec les Responsables des parcours et mentions supports en termes d'UE obligatoires et optionnelles en fonction des finalités des formations. Les équipes pédagogiques fixent le niveau de connaissances de base nécessaires pour les UE obligatoires avec les Responsables des parcours et mentions supports et les optionnelles conseillées qui composent chaque parcours. Elles s'assurent également du bon fonctionnement des UE qui leur sont rattachées (UE obligatoires). »

M. HALBOUT prend en note cette demande de modification en accord avec **M. BRETAGNON**.

Mme GALL-BORRUT souhaite ensuite revenir sur les propos de **M. BRETAGNON** qui précisait lors de sa présentation que cette présente Charte ne se substituait en aucun cas aux Chartes des Licences et des Masters ; aussi, elle remarque que cela n'est pas mentionné dans le document.

M. HALBOUT répond qu'en effet ce n'est pas mentionné mais, cela apparaîtra dans le procès-verbal de ce Conseil.

En l'absence de nouvelle intervention de la part des membres du Conseil, **M. HALBOUT** propose de procéder au vote de la Charte de fonctionnement des CMI de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 1

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 25

Le Conseil **VALIDE** la Charte de fonctionnement des CMI de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour l'adoption de cette Charte.

Avant de passer au point suivant, **M. BRETAGNON** souhaite ajouter deux points particuliers relatifs aux CMI.

M. BRETAGNON explique qu'il s'est personnellement engagé dans le dispositif CMI d'une part, pour ses étudiants car « améliorer les formations lui semble très important » et d'autre part, parce que « le CMI est un laboratoire pédagogique. » Le Réseau Figure attend de la Faculté des Sciences de Montpellier qu'elle innove pédagogiquement et pour se faire, **M. BRETAGNON** reviendra devant le Conseil pour faire des propositions qui s'appuieront sur des pédagogies de type « Apprentissage Par Problème – ou Projet » avec des actions au niveau du L1 puis, au niveau Master.

M. BRETAGNON ajoute que dans les retours du Réseau Figure, il est demandé d'être mieux coordonné au niveau des enseignements SHS. Pour cela, **M. BRETAGNON** a fait une demande de moyen supplémentaire auprès de **M. HALBOUT** pour la coordination de ces enseignements. A l'appui de sa requête, une fiche de poste a été rédigée en CoDir : dans un premier temps, il convient d'établir un inventaire des besoins avant de connaître le profil de personnel qu'il faudra recruter. **M. BRETAGNON** pense qu'il faudrait recruter, dans un premier temps, un personnel latss pour suivre administrativement les enseignants extérieurs, puis ensuite, voir au sein de la Faculté des Sciences pour le recrutement d'un enseignant dans le domaine des SHS.

M. BRETAGNON laisse la parole aux Conseillers afin de répondre à leurs éventuelles questions.

Pour **M. GODELLE**, la question de l'innovation pédagogique est un point crucial : *« il faut y mettre de l'énergie et des moyens ! »*.

M. GODELLE prend l'exemple d'une expérience en Capes SVT où les épreuves sont proposées à des élèves de terminale qui sur certains points, se débrouillent mieux que des candidats du Capes qui avaient suivi une formation universitaire ! Aussi, les éléments où les élèves de Terminale s'en sortaient le mieux portaient sur la compréhension et l'utilisation de la démarche scientifique.

En conséquence, **M. GODELLE** pense qu'il faudrait avoir une réflexion approfondie sur les méthodes pédagogiques.

M. HALBOUT informe l'Assemblée qu'il va mener avec **M. SABY**, une réflexion sur la manière de répondre à des questions épistémologiques de type *« Comment l'enseignant peut répondre à des questions sur l'évolution, le vrai et le faux »* et auxquelles nous ne sommes pas toujours bien formés.

M. HALBOUT pense que les enseignants dispensent un enseignement trop cloisonné ; *« la réflexion de fond manque ! »*

Mme GALL-BORRUT note qu'au niveau de l'Université de Montpellier, il n'existe aucune cellule qui communique ce genre d'information.

M. GODELLE fait remarquer que la Faculté des Sciences de Montpellier *« a la tête dans le guidon et il y a tellement de choses à faire pour faire évoluer l'enseignement ! »*

M. HALBOUT ajoute que l'expérience menée par la Faculté montre que c'est certes couteux mais quand on réalise des enseignements par projet, il y a que des étudiants motivés y compris ceux qui pourraient être en difficulté sans cela.

M. HALBOUT remercie **M. BRETAGNON** pour son implication dans le dispositif CMI et pour sa présentation en Conseil de la Faculté.

4 POINT SUR LA VISITE DES DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT - SUITE -

M. HALBOUT rappelle que comme chaque année, au printemps, il procède à une visite des Départements d'enseignement, accompagné par le Responsable Administratif, **M. GUEVELLOU** et ses adjointes, **Mme BLANCHARD** et **VILLANUEVA-THEROND** ainsi que certains Directeurs adjoints. Ces rencontres permettent de disposer d'un temps de partage avec les équipes mais aussi de faire remonter des alertes.

M. HALBOUT ajoute que le document mis à disposition sur l'ENT dresse un bilan des visites déjà réalisées dans cinq Départements de la Faculté. Depuis le dernier Bureau, la Faculté a rencontré quatre autres Départements (le DESTHEEM, Bio : MV, EEA et Mécanique). Le document sera mis prochainement à jour.

M. HALBOUT précise que lors de ces rencontres ont été abordées des problèmes propres à chaque Département : leurs difficultés financières, leurs projets en terme de recrutements et d'autres, concernant plus globalement la Faculté des Sciences tels que la problématique d'achat de logiciels soulevée lors de la visite au Département Mathématiques.

M. HALBOUT explique que ce compte rendu comprend également les échanges avec le Département PEIP et des problèmes de sécurité - deux départs d'incendie cette année - évoqués avec le Département Chimie.

M. HALBOUT indique que ces visites ont motivé de la part de la Direction de la Faculté des Sciences, une action prioritaire sur l'année universitaire 2015-2016. Ainsi, parmi les actions phares qui seront mises en place, une réflexion générale concernant la problématique « campus » sera menée. Dans le cadre du nouveau schéma de l'Université de Montpellier, le centre de décision va progressivement s'éloigner - ce qui était déjà le cas avant la fusion - alors que les sollicitations des usagers demeureront quotidiennes ... ouverture des salles, nettoyage, fonctionnement des vidéoprojecteurs ... « *Il s'agit là d'une problématique à l'échelle du campus qui ne relève pas des seules compétences de la Faculté des Sciences !* ».

M. HALBOUT explique que ce chantier a été priorisé pour l'année 2015-2016 et qu'une réflexion sera engagée avec l'ensemble des acteurs se trouvant sur le campus Triolet - Polytech, IAE, les structures de la Recherche et les services centraux -. La finalité est de déterminer comment répondre au mieux à l'utilisateur en disposant notamment d'un droit de regard sur les appels d'offre au titre du nettoyage par exemple.

M. HALBOUT précise qu'il a obtenu une réponse très positive de la part du Directeur Général des Services car des précédents ont déjà eu lieu, notamment sur le campus Richter où les composantes d'enseignement ne sont pas dans une situation « passive » où elles subiraient les décisions, mais dans un positionnement « actif » où elles agissent !

M. HALBOUT insiste sur le fait que la Faculté des Sciences de Montpellier souhaite devenir l'un des acteurs de la gestion du campus et reprendre à cette fin, une partie des prérogatives : **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif de la Faculté aura donc en charge de coordonner, avec l'ensemble des Directeurs des services centraux concernés, cette vaste réflexion.

M. HALBOUT indique qu'il reste encore à visiter :

- le Département Informatique qui a demandé de différer cette venue compte tenu du scrutin à venir - élection de l'équipe de Direction - ,
- les Départements Physique et Biologie Ecologie.

Pour conclure, **M. HALBOUT** rappelle que la Direction ne souhaite pas intervenir dans les débats internes des Départements mais échanger avec les équipes sur la politique de la Faculté.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

5 VOTE DE LA SECONDE VAGUE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition de l'Assemblée le document relatif aux projets pédagogiques « *seconde vague* ».

M. HALBOUT rappelle qu'il a été proposé en Bureau de les soumettre au vote dès cette séance afin de disposer d'une visibilité sur d'éventuels reliquats pour une troisième vague. Le fait d'acter et de voter les projets pédagogiques « *seconde vague* », permettra à chaque Département d'engager immédiatement ses dépenses.

M. BRETAGNON, Chargé de mission Budget explique que la « *première vague* » a été votée durant le mois de janvier dernier. Pour la « *seconde* », il reste un budget de 13 000 euros en section fonctionnement et 72 000 euros en section investissement.

M. BRETAGNON explique que la philosophie qui prévaut est de disposer de projets importants plutôt que de disperser l'argent sur une multitude de petits projets ...

M. BRETAGNON présente les projets pédagogiques « *seconde vague* » - *Annexe 2* -.

M. BRETAGNON rappelle qu'il n'existe pas de règle de répartition des projets pédagogique. Toutefois, il convient de regarder au bout de trois/quatre années si tous les Départements ont pu être correctement dotés.

M. BRETAGNON précise qu'il n'y a pas eu de contestation sur ces derniers arbitrages. Une nouvelle vague sera probablement proposée au mois de septembre prochain, après que chaque Département ait pu dresser son bilan.

M. HALBOUT complète les propos de **M. BRETAGNON** et ajoute que cette proposition a été validée de manière consensuelle en réunion de Direction. Des projets importants ainsi que certains, cofinancés avec un Labex, ont effectivement été valorisés.

M. HALBOUT observe que certains Départements espèrent pouvoir élargir lors d'une troisième vague, notamment le DESTTEEM qui a fait parvenir très tardivement son projet. D'autres Départements n'ont pas vu financés des projets qui leur tenaient à cœur d'entre eux, tenant à cœur. Il faudra donc voir ce qui peut être réalisé lors de la vague à venir.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au vote du financement de la « seconde vague » des projets pédagogiques de la Faculté des Sciences de Montpellier:

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le Conseil VALIDE les projets pédagogiques - 2ème vague - de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT remercie le Conseil et **M. BRETAGNON** pour sa présentation.

M. HALBOUT propose de passer au bilan du semestre de remédiation et invite **M. LEMOIGNO** à le rejoindre.

6 BILAN DU SEMESTRE DE REMÉDIATION

M. HALBOUT invite **M. LEMOIGNO** à venir présenter le bilan de la première année du semestre de remédiation.

M. LEMOIGNO présente aux membres du Conseil le dispositif, les réalisations déjà effectuées ainsi que les améliorations qu'il souhaiterait mettre en œuvre pour l'année universitaire 2015-2016 - *Annexe 3* -.

M. LEMOIGNO indique que vingt-cinq étudiants ont suivi le semestre de Remédiation parmi les quarante présents lors de la première réunion.

M. GODELLE s'étonne qu'il y ait aussi peu d'inscrits dans le cadre de ce dispositif.

Mme JOAB demande si **M. LEMOIGNO** a effectué une corrélation avec les documents qui avaient été présentés par **M. SABY** lors d'un précédent Conseil et notamment, les informations relatives aux taux de réussite au vu de la provenance de l'étudiant.

M. LEMOIGNO répond que le critère de la série du baccalauréat est le marqueur le plus fiable pour prévoir la capacité à suivre – ou ne pas suivre – les enseignements de première année.

Mme JOAB souhaite savoir s'il y avait des étudiants issus d'un Bac professionnel présents, et, dans la positive, « *quelle proportion représentaient-ils sur les vingt-cinq inscrits au semestre de remédiation ?* »

M. LEMOIGNO précise que de nombreux étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel, ont d'abord obtenu un BTS ou un IUT et n'étaient donc pas venus s'inscrire directement après leurs études secondaires à la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. LEMOIGNO indique que les étudiants ayant moins de dix pour cent de chance de réussir en faculté sont ceux provenant d'un baccalauréat professionnel ou technologique : « *ils étaient quatre cent cinquante au départ, mais seulement quatre ont réussi !* »

Mme JOAB demande combien d'étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits au semestre de Remédiation ?

M. LEMOIGNO rappelle que vingt-cinq pour cent des étudiants ont acquis leur semestre 1 en Première session. Il ajoute que ceux qui participent au semestre de Remédiation n'avaient pas validé leur premier semestre. Les participants à ce semestre correspondent donc bien à la population à laquelle « *on s'attendait* » ; leur provenance n'est pas surprenante.

M. LE CLEZIO explique que ce dispositif est basé sur le mode du volontariat. A l'entrée de l'IUT, un bilan de compétences est proposé aux étudiants. Ceux qui pourraient être en difficulté, sont invités à s'inscrire au semestre de remise à niveau avant de démarrer leur année en S1. Le nombre d'inscrits s'est également avéré très faible.

M. LEMOIGNO indique que c'est la raison pour laquelle le semestre de remédiation n'a pas commencé au S1 puisque les étudiants ont encore du mal à savoir, dès leur entrée, qu'ils ne vont pas réussir. Malheureusement, peu d'entre eux s'appuient sur les autres dispositifs mis en place dès le semestre 1. Cela est la même chose pour le semestre 2. Une progression a été notée pour les étudiants qui « *ont joué le jeu* » : des tests réguliers ont été réalisés afin que les étudiants puissent évaluer leur progression.

M. LEMOIGNO note que l'un des points positifs a été la rencontre interactive avec le Conseiller d'orientation-psychologue qui a aidé les étudiants à formuler et formater la rédaction d'un curriculum-vitae et d'une lettre de motivation. Cela a été, par exemple, très bénéfique aux étudiants qui souhaitent se réorienter vers un IUT.

Néanmoins, **M. LEMOIGNO** explique que ce qui l'a déçu - mais aussi surpris -, c'est la faible motivation de certains étudiants. Cela peut se comprendre : une personne souhaitant se réorienter vers une licence Informatique ne sera pas forcément intéressée par la Chimie !

M. LEMOIGNO indique qu'il y a quand même des points positifs dans ce semestre de Remédiation !

M. HALBOUT note qu'effectivement, un découragement est apparu car l'instauration de ce dispositif demande beaucoup d'efforts alors même que derrière cela, les étudiants en profitent peu. Il précise que cette mise en place est un peu tardive par rapport à d'autres composantes qui ont du reste, deux ans d'avance tout en ayant connu les mêmes débuts difficiles que la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT ajoute que **M. LEMOIGNO** a beaucoup insisté sur la nécessaire communication des équipes pédagogiques. Il précise qu'un soutien notable de la Région existe dans les composantes où ce dispositif fonctionne. Il observe que la Faculté des Sciences a la chance d'être financée par IDEFI. Aussi, il pense que lorsque la Région parraine financièrement, comme par exemple à Rennes, elle communique en amont sur ce dispositif directement auprès des lycées.

M. HALBOUT se demande si la Faculté des Sciences de Montpellier ne pourrait pas aussi s'appuyer sur des institutions pour montrer qu'il s'agit d'un dispositif de site et que celui-ci ne s'opère pas sans concertation : **M. HALBOUT** interrogera Mme le Recteur d'académie à ce sujet.

M. LEMOIGNO indique que cette façon de procéder a déjà été utilisée pour les ateliers de la Réussite du fait d'une demande très forte de la part des étudiants. Ces ateliers sont le lieu où l'on vient chercher de l'aide de façon globale puisqu'ils sont clairement identifiés. Tous n'ont pas participé aux ateliers de la Réussite même si lors de la première année, les étudiants venaient massivement se renseigner.

M. LEMOIGNO ajoute que si la remédiation bénéficie d'une publicité identique, alors le dispositif fonctionnera mieux ! L'information doit être donnée au début de l'année, sur une plaquette présentée lors de la semaine de prérentrée. Il pense qu'avec ce dispositif de communication, les étudiants auront une attitude différente. Il précise que cela va coûter cher et que ce ne sera jamais une initiative de masse. Il ne se fait pas d'illusion sur le nombre d'étudiants inscrits en remédiation même si beaucoup en auraient bien besoin ... Il a constaté un fort taux d'absentéisme et pense que l'équipe pédagogique n'a pas suffisamment entretenu la motivation des étudiants. Il indique qu'il faudrait trouver d'autres leviers - outre les certificats ou les ECTS - comme par exemple, communiquer de l'enthousiasme, participer à des projets portés par les associations du campus. Il rappelle que les étudiants en remédiation sont ceux à qui il faut donner confiance. Pour se faire, il conclut qu'il faudrait en théorie ... un enseignant par étudiant, ce qui n'est pas réaliste !

M. LEMOIGNO demande à ce que l'on augmente le nombre d'heures pour la remédiation au second semestre et à ce que ce dispositif soit instauré à mi- semestre. Il se questionne sur le fait de savoir si la Faculté peut accueillir un procédé aussi massif sachant que seulement cinquante étudiants au maximum seront concernés en L1. Il précise que ce dispositif permet d'équilibrer les moyens humains en les concentrant sur ceux qui en ont le plus besoin.

M. LEMOIGNO rappelle que la pièce maîtresse au sein de la Faculté des Sciences est l'enseignant. « *Des fontaines numériques peuvent être mise en place mais, s'il n'y a pas un enseignant pour guider l'étudiant, tout cela ne servira à rien !* »

Mme JOAB demande si des tests avant/après ont été réalisés sur les huit étudiants qui sont restés jusqu'à la fin du dispositif de remédiation.

M. LEMOIGNO répond positivement et ajoute que ces derniers ont véritablement progressé.

Mme JOAB demande s'ils ont atteint le niveau nécessaire pour suivre une première année « *standard* ».

M. LEMOIGNO indique que dans le domaine des Mathématiques, de la Chimie et de la Physique, ils sont au niveau d'une terminale S. Aussi, il pense qu'il s'agit d'étudiants opérationnels dans les UE tel que CH101 car ils ne seront pas dépayés et pourront suivre les enseignements sans aucun problème. L'objectif visé lors de l'élaboration du programme d'enseignement a donc été atteint.

M. CISSE regrette qu'il n'ait pas été possible de faire en sorte que l'étudiant ne perde pas une année. Elle se demande si la solution d'un enseignement diplômant ne peut pas être envisagée pour gagner quelques ECTS et donc, ne pas enlever une année de versement de bourses.

M. LEMOIGNO indique que cette solution a été envisagée mais, cela supposerait de scinder les ECTS d'une UE importante - par exemple, les cinq ECTS en deux ECTS plus trois -. Il explique que cela est techniquement faisable mais, il ne sait pas si les enseignants de ces UE accepteraient cette proposition. Il ajoute également que cette solution suppose de changer l'offre de formation globale.

Mme CISSE demande pourquoi les Sciences de la Vie et de la Terre n'étaient pas présentes dans ce dispositif ?

M. LEMOIGNO rappelle qu'il a été demandé à certains enseignants de Biologie si ces enseignements s'avéraient nécessaires. Ils ont répondu que les étudiants ne manquaient pas de connaissances mais plutôt de méthode de travail. De plus, reprendre le programme de terminale ne servira pas à grand-chose d'après eux. En revanche, les étudiants ont besoin d'avoir un bon niveau scientifique général. **M. LEMOIGNO** pense aussi que les biologistes manquent de moyens humains et qu'ils ne souhaitent donc pas se disperser sur des heures de remise à niveau, qui n'est pas prioritaire pour cette discipline.

M. HABLOUT revient sur la question de la « *diplomation* ». Il précise que l'année doit être qualifiante mais non diplômante. Il ajoute que celle-ci prépare l'étudiant à poursuivre des études scientifiques dans l'Enseignement supérieur. En outre, il rappelle que les diplômes de la Faculté des Sciences sont des diplômes d'Etat. Il peut comprendre l'intérêt d'acquérir une partie des ECTS pendant cette année de préparation mais, l'objectif n'est pas là. Il explique qu'on se prépare à une poursuite d'études que l'étudiant s'inscrit donc dans une démarche de progression et ne sera pas pénalisé pour ses droits aux bourses.

Par contre, il n'est pas favorable à la création d'un nouveau diplôme qui ne correspondra pas forcément à quelque chose de « *visible* ».

M. HALBOUT insiste sur le fait que le but de cette année n'est pas que l'étudiant acquiert des UE ou un diplôme ; il ajoute seul le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires pourra être proposé aux étudiants, mais ces derniers possèdent déjà le baccalauréat. Il pense dès lors qu'il faut leur rappeler qu'ils participent à la Remédiation pour poursuivre leurs études.

Mme CISSE pense que si l'on se met à la place d'un étudiant, notamment sur les plans financier, sociétal et culturel, on constate que ce dernier ne vient pas seulement étudier à la Faculté pour développer son bagage culturel, apprendre ou/et choisir une filière qui l'intéresse vraiment, mais, « *il y vient pour obtenir un diplôme, un avenir professionnel et un salaire !* »

Mme CISSE regrette que la plupart des étudiants viennent étudier pour ces motifs mais, c'est l'une des raisons pour lesquelles l'étudiant se refuse à redoubler. Elle pense que dire à un étudiant qu'il est en échec est difficile à accepter pour lui-même s'il a au fond conscience, qu'il n'a pas le niveau. Elle conclut sur le fait qu'il serait intéressant de mettre à la clé de ce semestre de Remédiation, quelque chose en plus du C2I qui pourrait pousser les étudiants à s'inscrire.

M. HALBOUT pense qu'il est bien que l'étudiant vienne étudier à la Faculté des Sciences pour se construire un projet professionnel et acquérir un diplôme. « *La Faculté est là pour l'accompagner dans ce projet !* » Il ajoute que la manière de répondre à un étudiant en situation d'échec n'est pas de lui offrir quelque chose mais, de l'aider à obtenir son diplôme.

M. HALBOUT insiste sur le fait qu'il ne faut pas donner un diplôme compensatoire à un étudiant qui n'a pas le niveau.

Mme CISSE adhère à l'intervention de **M. HALBOUT** mais, ajoute qu'il serait intéressant que l'étudiant ait la possibilité d'acquérir une partie des ECTS.

M. HALBOUT considère que cela reviendrait à valider des UE que les étudiants auraient eues par ailleurs. Il pense qu'on ne peut pas « *marchander* » avec l'étudiant en donnant des UE. Il rappelle que l'on acquiert des ECTS lorsqu'on valide des UE. Si l'étudiant est en échec, il doit se mettre dans une dynamique de « *franchir la barre et la Faculté est là pour l'y accompagner !* »

M. VERNICOS précise que l'on est dans un système monétaire donc, l'étudiant vient et dépense du temps voire de l'argent. Il n'a pas le luxe de dépenser ce temps et cet argent s'il n'y a pas un objectif concret à la fin.

M. LE CLEZIO trouve que tenir un discours comme celui de **M. VERNICOS** est catastrophique parce que cela revient à discuter sur les modes d'enseignement. Il pense qu'aujourd'hui certains étudiants viennent dans le but de « *faire la course aux diplômes* », diplômes qui seraient ainsi vides de sens. « *Ce constat est tragique !* » Il ajoute qu'il faut remettre du sens dans les enseignements, c'est-à-dire que les équipes pédagogiques doivent estimer ou non, si l'étudiant a le niveau qui lui permettra de réussir et d'acquérir les compétences et les connaissances indispensables.

M. LE CLEZIO déplore le fait que dans le discours de **Mme CISSE**, on ne parle pas ni de connaissances, ni de compétences mais de diplômes. Il est regrettable que des étudiants ne viennent pas à la Faculté des Sciences pour avoir des compétences et des connaissances qui leur permettront d'avoir un métier mais, pour obtenir « *un bout de papier vide de sens qui donne l'illusion de pouvoir accéder au marché du travail* ». Il ajoute que la réflexion que l'on doit mener sur les enseignements doit se concentrer sur la manière d'y remettre du sens. Il explique que dans le bilan réalisé au sein des IUT, on note malheureusement que certaines initiatives n'ont pas été tenues car ces derniers ont été confrontés au même problème de fond que toutes les autres institutions. Il insiste sur le fait que s'il n'y a pas de récompenses, les étudiants ne sont pas motivés et ne voient pas l'intérêt d'acquérir des compétences, des méthodes de travail et de se remettre à niveau ...

M. LEMOIGNO précise que c'est le cas de tous les étudiants car ils ont été formés ainsi dès le lycée.

M. HALBOUT entend le discours de **Mme CISSE** concernant le contexte financier des étudiants auquel s'ajoute la pression de la société et des institutions sollicitant « *plus de diplômes* ». A l'opposé, la Faculté des Sciences de Montpellier s'implique dans une démarche de remédiation. Il rappelle que le problème s'est posé avec le Crous puisque les étudiants ne s'étaient pas présentés aux examens. Il comprend que ceux-ci soient dans un rapport marchand - que l'on ne peut d'ailleurs accepter -, mais, il faut aussi considérer l'étudiant qui subit la pression extérieure et à qui l'on demande de prouver, par un papier, qu'il a fait quelque chose ! Il estime que c'est le travail de la Faculté des Sciences de défendre ces étudiants et d'aller rencontrer Mme le Recteur d'académie ainsi que le Crous pour leur certifier, au travers d'un certificat d'assiduité, que les étudiants se sont mis dans une démarche de progression pour se donner les moyens de suivre leurs études.

Mme GALL-BORRUT explique très prosaïquement que « *lorsque l'on va chez le boulanger, on lui donne les quatre-vingt-cinq centimes pour avoir une baguette cuite et finie. En d'autres termes, les quatre-vingt-cinq centimes ne vont pas être donnés à quelqu'un qui va nous dire qu'il sait juste pétrir le pain !* » Elle ajoute que toutes les UE forment un ensemble et précise que « *si le boulanger ne nous donne pas la baguette, on ne le payera pas. Le diplôme c'est ça !* »

M. LE CLEZIO précise avec humour que le diplôme représente l'emballage de la baguette !

Mme GALL-BORRUT indique qu'il faut se méfier des analogies mais, il n'y a qu'en associant et en accumulant un certain nombre de connaissances et de compétences qu'on arrive à un résultat.

M. LE CLEZIO est d'accord sur le fait qu'il faut pouvoir aider les étudiants au regard des contraintes de la société. Cependant, cette démarche doit leur être présentée comme un outil leur permettant également de gagner de l'argent. Il explique que s'il était étudiant, il préférerait effectuer un semestre de remédiation pour se remettre à niveau, consolider ses bases et avoir ainsi la garantie de réussir ses études, plutôt que d'avoir des lacunes par la suite qui ne lui permettront pas d'aller jusqu'au bout de sa formation et d'obtenir un diplôme « *qui sera de moins bonne qualité, voire pas de diplôme du tout !* »

Mme CISSE ne demande pas à ce qu'un diplôme vide de sens soit décerné, mais elle présente la vision de l'étudiant qui reste très floue sur le dispositif. Il ne se dit pas que suivre ce semestre de remédiation lui sera bénéfique, qu'il aura plus de connaissances et donc sera plus à même de réussir ses études plus rapidement. Elle explique que l'étudiant, même s'il a du retard, fera le maximum jusqu'à ce qu'il soit réellement « *coincé* ». Elle ajoute que lorsque ce dernier sort du secondaire, il ne se rend pas compte qu'un fossé existe avec le supérieur, notamment, au niveau des connaissances, qui justifiera qu'il puisse bénéficier d'une remise à niveau.

Mme CISSE se demande si le fait d'accueillir un grand nombre d'étudiants en remédiation engendrerait « *une Faculté à deux vitesses*. » Elle aimerait savoir s'il ne serait pas mieux d'ouvrir ce semestre en tant qu'année « *transitoire* », ouverte à tous les étudiants et pouvant inclure des enseignements de type « *projet de stage* » suivis par tous, même ceux n'ayant pas le niveau dans certaines UE. Cela permettrait aux étudiants d'accomplir quelque chose et de finaliser un but précis !

M. LEMOIGNO répond que l'étudiant aura accompli quelque chose s'il s'est remis à un niveau lui permettant de poursuivre ses études.

M. LEMOIGNO regrette l'absence de **M. BOUBY** qui, a bénéficié de ce type de dispositif en consacrant une année qui lui a ensuite permis de poursuivre ses études et d'acquérir une Licence.

M. LEMOIGNO note que l'étudiant ne souhaite qu'une seule chose, « *c'est de passer en L2 !* » Il faut le convaincre que le semestre de Remédiation lui sera bénéfique pour passer en année supérieure et réussir dans ses études.

M. GODELLE pense que des progrès importants doivent être réalisés afin d'adapter la pédagogie. En ce sens, il ne faut ni la déprécier, ni minorer les capacités à acquérir. Il est primordial de faire en sorte que les étudiants disposent des connaissances nécessaires en essayant de les leur faire acquérir, par d'autres moyens.

M. GODELLE pense qu'il est important de considérer le système actuel dans lequel on se trouve : des groupes de TD et de TP en L1 dont les étudiants se dispersent, les contraintes liées aux ressources dont on dispose en termes d'effectif enseignants ... Si l'on arrivait à rationaliser, à avoir des enseignements « *classiques* » pour les étudiants réussissant bien et à mettre des ressources que l'on utilise actuellement autrement, pour créer de nouvelles méthodes pédagogiques adaptées aux étudiants ayant besoin d'être remotivés, qu'on puisse aider ce public d'une autre façon que par des groupes de TD et de TP habituels, « *cela serait une bonne chose !* »

Ainsi, **M. GODELLE** pense que l'on pourrait faire mieux mais, là encore, cela repose sur l'innovation pédagogique, la diversification des méthodes utilisées vis-à-vis des étudiants et un travail à réaliser sur leur motivation.

M. GODELLE pense que des solutions pratiques avec des expérimentations ont été faites avec des résultats parfois spectaculaires, notamment dans des zones difficiles telles qu'au Lycée de Trappes où des enseignements ont eu un gros succès. « *Certaines méthodes pédagogiques peuvent améliorer les résultats ! Cela vaut la peine de mettre de l'énergie sur cela !* »

M. LEMOIGNO ajoute que le semestre de remédiation est mis en place dans le cadre du Lm3d et des Idefi, il y a le « *I* » représentant le mot « *Innovant* ». Cela signifie bien qu'il s'agit d'enseignements innovants !

M. LEMOIGNO indique qu'il se rend régulièrement à l'Université Paul Valéry Montpellier qui organise des colloques dans le cadre de l'Idefi UM3D. Il constate une grande différence concernant cette approche, car leur objet de recherche en tant qu'enseignants-chercheurs porte souvent sur la psychologie, la psychologie d'enseignement, ... Il note ainsi la diversité des méthodes d'enseignements qu'ils peuvent employer.

M. LEMOIGNO note que la seule réflexion qui n'a pas encore été menée depuis qu'il est étudiant porte sur le format cours-TD-TP. Il n'y a jamais eu remise en question à ce propos, car il est plus facile de reprendre ses cours de l'année précédente plutôt que d'essayer de faire autre chose !

M. LEMOIGNO espère arriver, à travers diverses initiatives telles que la remédiation, à développer la réflexion sur une nouvelle manière d'enseigner.

Pour **M. VERNICOS**, il s'agit d'une nouvelle organisation qui est difficile à mettre en œuvre mais, cela n'est certainement pas impossible.

M. LEMOIGNO indique que l'enseignement par projet - et l'enseignement intégré - est adapté à certaines parties de la population. Il ajoute que de ce fait, il faudra « *atomiser* » les groupes de TP et de TD et que cela demandera par conséquent, « *beaucoup d'enseignants dans différents secteurs.* »

M. GODELLE indique que ce système ne va pas forcément coûter plus cher en termes de ressources humaines, mais il nécessitera de l'organisation, voire une réorganisation ainsi que la formation des enseignants-chercheurs.

M. MANCHERON se rappelle que lorsqu'il était étudiant, il y a une vingtaine d'année, ses enseignants lui expliquaient que le niveau des étudiants était largement inférieur à celui d'il y a dix ans. Il imagine qu'eux-mêmes, quand ils étaient étudiants, il leur était expliqué également qu'ils avaient un niveau inférieur au précédent !

Pour **M. MANCHERON**, plusieurs raisons expliquent la baisse de niveau. Il indique qu'en vieillissant, les cours deviennent tellement naturels qu'au final, les professeurs ne comprennent pas pourquoi les étudiants ne le suivent pas. Il précise qu'il n'a rien contre le fait de remettre en cause les pratiques pédagogiques ou la remédiation. Par contre, il ne faut pas essayer de rattraper les étudiants qui n'ont pas le niveau. Il rappelle que le redoublement dans le primaire et le secondaire n'existe plus, que le message du ministère est « *de donner le diplôme à un maximum de monde dans la population.* » Il ajoute qu'il y a deux solutions qui découlent de cela : soit des structures sont mises en place qui permettent aux étudiants, ayant un niveau général moyen, d'accéder au L2, L3 ou Master, soit on dit « *stop* » et on tire vers le haut ceux qui ont le niveau et, ceux qui ne l'ont pas font autre chose.

M. MANCHERON insiste sur le fait que si l'on veut des étudiants ayant un bon niveau, il faut faire passer le message que le diplôme n'est pas « *un cadeau mais qu'il se mérite.* » Certes, le contexte est difficile pour l'obtenir mais, à un moment donné, il faut arrêter de faire des choses car c'est avant qu'il fallait faire plus !

M. LEMOIGNO pense que **M. MANCHERON** se trompe sur plusieurs points. Il explique qu'Idetil n'est pas mis en place pour donner un diplôme.

M. LEMOIGNO indique qu'il va participer à un colloque à l'Université Paul Valéry Montpellier où il existe un dispositif s'appelant « *réussir en L1* » et qui vise à soutenir les étudiants souvent issus de baccalauréats professionnels ; qui n'ont a priori pas le niveau suffisant et disparaissent en cours d'année. Il précise que selon lui, les étudiants ne sont pas plus mauvais qu'avant. Les méthodes d'enseignement n'ont pas évolué, mais en revanche, l'environnement a changé.

M. LEMOIGNO insiste sur ce dernier point. Il propose donc de chercher de ce côté-là. Donner l'argument « *génétiquement on est tous pareil* » n'est pas recevable puisqu'il n'y a pas que la génétique qui compte mais aussi l'environnement ! Il ajoute qu'affirmer « *on est identique aux humains datant d'il y a deux milles ans* » signifierait que l'on doit appliquer leurs méthodes d'enseignement. Pour **M. LEMOIGNO**, il faut au contraire s'adapter !

Pour **M. LEMOIGNO**, il est nécessaire d'amener l'étudiant, par des moyens détournés, à acquérir des connaissances dont il pensait qu'elles ne lui serviraient à rien. En effet, celui-ci s'apercevra au final qu'elles lui sont d'une grande utilité lorsqu'il sera en Master.

M. LEMOIGNO explique que si l'on continue à utiliser le format « *cours-TP-TD* », on va se heurter au fait qu'il faille « *remplir* » un Master. Il ajoute qu'aujourd'hui, certains réalisent des d'examens très accessibles en termes de niveau pour que les étudiants puissent poursuivre en Master.

Mme CISSE note que des propos incorrects ont été soutenus et qu'elle ne peut pas laisser passer cela !

Mme JOAB ajoute que les enseignants sont prêts à évoluer, à modifier leurs pratiques pédagogiques mais, leur « *grosse difficulté* » est qu'ils sont face à des étudiants absents physiquement ou occupés à faire autre chose pendant le cours ! Elle considère que l'enseignant n'a aucun effet sur ce type d'étudiants.

M. LEMOIGNO précise qu'il n'y a que vingt pour cent des étudiants qui sont réellement absents lors des examens en L1 ; ces derniers étant considérés comme « *fantômes* ». **M. LEMOIGNO** note que d'autres étudiants s'absentent au cours d'année : il faut chercher à savoir pourquoi, tout en leur proposant une solution.

Mme CISSE reprend les propos de **M. MANCHERON** affirmant « *il faut dire stop* » et « *il ne faut pas rattraper certains étudiants* » : elle trouve que ceux-ci ne sont pas acceptables ! Elle précise que l'on est dans l'Enseignement supérieur mais aujourd'hui, si l'on se retrouve avec soixante-neuf pour cent d'échec en L1, c'est parce qu'il existe un fossé entre le secondaire et le supérieur. Elle insiste sur le fait que les étudiants n'en sont absolument pas les coupables, tout comme pour le niveau du baccalauréat actuel, qui n'est pas adapté au niveau de la première année de Licence !

Pour **Mme CISSE**, dire qu'il ne faut pas rattraper les étudiants qui ont des difficultés en L1, à qui il manque des bases et des connaissances parce que l'on a des quotas à remplir, ce n'est pas acceptable ! Elle donne l'exemple d'un amphithéâtre pouvant contenir quatre cents étudiants et qui se retrouve rempli par cinq cents personnes. Elle est d'accord sur le fait qu'il faille revoir les méthodes pédagogiques mais, prétendre que « *l'on ne prend pas certains étudiants pour cause de chiffres* » : cela n'est pas acceptable !

M. MANCHERON intervient pour préciser qu'il n'a pas parlé de chiffre mais, de niveau.

Mme CISSE explique que « *peu importe que l'on parle de chiffre ou de niveau, on se retrouve avec des étudiants ayant un bagage culturel insuffisant à cause de la société actuelle !* »

Mme CISSE insiste sur le fait qu'il n'est pas convenable de rejeter la faute sur les étudiants n'ayant pas le bagage culturel nécessaire, ou pire, de les pénaliser : « *c'est les empêcher d'avoir un diplôme et par la même occasion, d'avoir un avenir !* »

M. HALBOUT note que le débat s'éloigne du point initial qui était celui de la remédiation.

Aussi, **M. HALBOUT** entend clore le débat tout en remerciant **M. LEMOIGNO** pour sa présentation et son implication.

7 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR »

M. HALBOUT présente **Mme PAPET** et **Mme CASSIGNOL-BERTRAND**, toutes deux Maitres de conférences en Psychologie du travail et enseignantes à l'IUT de Montpellier.

Mme PAPET rappelle qu'il y a près de deux ans, un questionnaire a été adressé à tous les enseignants de l'Université Montpellier 2 ; celui-ci ayant pour objectif d'apprécier la perception de chacun sur son métier et plus largement, sur l'activité liée à la profession d'enseignant-chercheur.

Mme PAPET indique qu'elle souhaitait faire part au Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier des résultats de cette enquête, tout en précisant qu'a été également initié un autre travail de recherche sur la motivation des étudiants et ce, à la demande de **M. HALBOUT**. L'idée est d'observer les deux « *populations* » qui se rencontrent sur la scène des enseignements et d'analyser la motivation des uns et des autres.

Concernant celle des étudiants, **Mme PAPET** explique qu'un premier recueil a été réalisé en début d'année dernière. Pour des raisons techniques, le deuxième n'a pu être initié en fin d'année. Elle reviendra devant le Conseil de la Faculté pour présenter le premier recueil en début d'année prochaine.

Mme PAPET ajoute que la rencontre de ce jour portera uniquement sur la motivation des enseignants.

Mme PAPET et **Mme CASSIGNOL-BERTRAND** présentent les résultats de l'enquête « Enseignants du Supérieur »

M. HALBOUT note que cette étude est très intéressante. Cependant, il demande aux intervenantes de bien vouloir préciser la différence entre les différents profils d' « enseignant type » : « *MI* » et « *MG* ».

Mme CASSIGNOL-BERTRAND explique que l'appellation « *Motivé Intrinsèque – MI* » caractérise une personne motivée, qui aime son travail et qui a une très grande motivation. Cela désigne donc un individu qui prend plaisir dans son travail ; alors que « *Motivé Général - MG* » est une personne également motivée mais de manière modérée et qui travaille pour un salaire.

M. MANCHERON demande si ces résultats ont été corrélés à ceux de l'enquête menée par l'Université Montpellier 2 relative aux conditions de vie au travail.

Mme CASSIGNOL-BERTRAND répond qu'il n'y a pas eu de corrélation entre ces deux enquêtes. Toutefois, effectivement cela aurait pu l'être.

M. HALBOUT demande à **Mme PAPET** et **Mme CASSIGNOL-BERTRAND** si une nouvelle étude est prévue pour les personnels latss.

Mme PAPET et **Mme CASSIGNOL-BERTRAND** répondent que cela n'est pas prévu à ce jour.

Mme PAPET ajoute que ce qui les avait initialement intéressées dans cette enquête était qu'il n'y avait pas à la base, une enquête réelle sur la motivation des enseignants-chercheurs. « *La première portant sur la motivation des étudiants, pourquoi ne pas en réaliser une autre sur les enseignants ?* » Les deux sont liées : les enseignants sont là parce qu'il y a des étudiants et inversement !

M. HALBOUT demande à **Mme PAPET** et **Mme CASSIGNOL-BERTRAND** de bien vouloir l'excuser pour la rapidité de cette intervention mais le retard pris lors du précédent débat, le contraint à passer au point suivant.

M. HALBOUT remercie **Mme PAPET** et **Mme CASSIGNOL-BERTRAND** pour leur intervention et les invite à revenir pour présenter la motivation des étudiants lors d'un prochain Conseil de la Faculté.

8 VIE ÉTUDIANTE

M. HALBOUT invite **M. DANIEL**, Vice-président Etudiant de l'Université de Montpellier à se présenter au Conseil.

M. DANIEL remercie tout d'abord le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier de l'avoir invité ce jour. Il indique à l'Auditoire qu'il va présenter sa mission et ses projets concernant la vie étudiante.

M. DANIEL informe le Conseil qu'au sein de l'Université de Montpellier s'est créé un Bureau de la Vie Étudiante - BVE - qui animera et promouvra toute les actions de la vie étudiante. Il explique que la fusion des deux universités UM1 et UM2 a rassemblé deux vies étudiantes assez fortes qu'il faudra « harmoniser » pour que les associations puissent se rencontrer et créer des événements communs sur les différents sites. Il ajoute qu'il existe un lien fort avec le Suaps et la Médecine préventive qu'il faut maintenant mettre en avant pour les étudiants.

M. DANIEL remercie la Faculté des Sciences de pouvoir financer certains événements estudiantins. Il pense que les associations sont primordiales pour une université dynamique puisqu'elles mettent en avant l'animation d'un campus, une université en tant qu'établissement et permettent aux étudiants de faire autre chose que de suivre des enseignements ...

Par ailleurs, **M. DANIEL** remercie une fois de plus la Faculté des Sciences pour l'inviter aux réunions trimestrielles des associations de la Faculté qui lui permettent échanger directement avec elles.

M. DANIEL explique que le BVE est composé exclusivement d'étudiants dont la mission est d'établir un relais entre les associations, les étudiants et l'administration notamment, dans la création et la mise en place de projets. A cet effet, le BVE a plusieurs fonctions :

- Lien avec, et entre, les associations,
- Gestion du FSDIE, qui est composé d'une part, d'une branche sociale pour aider les étudiants en difficulté financière et, d'autre part, d'une branche événementielle pour subventionner les projets étudiants,
- Gestion des MDE,
- Relais des services aux étudiants,
- Tutorat : il n'y aura pas d'harmonisation entre les tutorats des composantes mais il faut le développer un peu plus qu'actuellement,
- Agenda universitaire,
- Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants - JANE -. Il s'agit d'un accueil symbolique de tous les primo-arrivants à l'Université de Montpellier qui permet de leur présenter les différents services et associations de l'Université dans un cadre « sympathique » : le Jardin des Plantes et l'Institut de botanique. La date est fixée au 24 septembre prochain.

Mme CISSE demande si l'on peut avoir accès aux documents pour connaître le fonctionnement du BVE. Elle demande aussi quelle est la place des élus étudiants au sein du BVE et aimerait savoir comment va se dérouler la gestion de l'espace multiservice. Enfin, elle se demande si un lien entre la JANE et la semaine de pré-rentrée va être établi.

M. DANIEL indique que tous les documents concernant le BVE sont en ligne sur le site de l'Université de Montpellier. Il rappelle que le BVE regroupe une équipe qu'il a formée autour de lui sans, forcément, prendre exclusivement des présidents d'association ou des élus. Concernant la gestion de l'espace multiservice, il précise que le rez-de-chaussée appartient au Crous ainsi que vingt pour cent des bureaux du premier étage. Pour les quatre-vingt pour cent restants, il y a un membre de la Direction de Vie des Campus qui y est affecté pour la coordination des actions associative.

S'agissant de la journée d'accueil, **M. DANIEL** indique qu'il y a une partie « ex-UM1 » et une autre « ex-UM2 ». Il rappelle que l'institut de Botanique était à l'« ex-UM2 ». Par rapport à la semaine de pré-rentrée organisée à la Faculté des Sciences, **M. DANIEL** informe l'Assemblée qu'il n'interviendra pas : elle doit rester comme elle se faisait jusqu'à car il est important que les facultés puissent réaliser une rentrée plus spécifique avec la présentation des blocs de formation et autres.

Mme CISSE demande en quoi **M. DANIEL** gère le volet formation.

M. DANIEL précise qu'il ne gère pas la formation mais, qu'il accompagne le Vice-président de la Formation et de la Vie Universitaire. Il explique qu'il suit les dossiers en prenant l'exemple de l'accréditation.

Mme CISSE indique « qu'elle a jeté un coup d'œil sur le point lié au tutorat ». Elle précise qu'à la Faculté des Sciences, ce dispositif est géré par une association indépendante.

M. HALBOUT adhère pleinement à l'intervention de **Mme CISSE**. Il précise que le vœu de la Faculté des Sciences est de disposer d'une association ouverte issue d'une initiative étudiante qui travaille avec la composante plutôt qu'un tutorat institutionnalisé qui va, in fine, créer plus de problèmes qu'il n'en résoudra ...

Mme DURAO CABECA note que le Conseil de la Faculté avait refusé la mise en place d'un tutorat institutionnalisé.

M. HALBOUT indique que l'association étudiante, dont la raison sociale est de mettre en place du tutorat, peut, par ailleurs, avoir besoin de la Faculté des Sciences pour communiquer sur son travail.

M. DANIEL répond sur le cadrage du tutorat en expliquant que des discussions vont être lancées avec tous les Doyens des différentes composantes pour qu'ils puissent préciser leurs besoins. Il précise que rien ne sera imposé aux composantes.

Mme CISSE indique que le tutorat sera géré exclusivement par une association. Même si des discussions sont engagées, au final, l'association fera ce qu'elle voudra sans forcément consulter les enseignants.

M. HALBOUT indique que c'est la proposition qui a été faite et que la Faculté ne peut pas empêcher une association de fonctionner. Il insiste sur le fait que des initiatives étudiantes sont encouragées mais, elles ne seront en aucun cas institutionnalisées.

Mme CISSE pense que si la Faculté des Sciences promeut le dispositif, il faut nécessairement instaurer un contrôle.

M. HALBOUT précise que cet engagement a été pris.

M. HALBOUT remercie **M. DANIEL** et invite **M. SOROT** à faire un point « rapide » sur l'avancée des projets qu'il pilote en sa qualité de Chargé de mission. Il rappelle par ailleurs au Conseil que se tiendra dans l'après-midi, une réunion avec les associations étudiantes.

M. SOROT informe le Conseil qu'il est en stage pour deux mois au sein de la Direction de la Faculté des Sciences afin de travailler sur plusieurs projets. Tout d'abord, il indique qu'il a procédé au recensement de toutes les associations du campus Triolet, affiliées à la Faculté des Sciences et pouvant « *toucher ses étudiants* ». Il explique ensuite qu'il a réalisé une plaquette des associations organisée selon deux grands thèmes : « *associations généralistes* » et « *associations de filière* » avec, pour chacune d'entre elles, différents sous-thèmes. Il précise que cette plaquette sera distribuée lors des chaînes d'inscription de juillet. Pour finir, il ajoute qu'il réalise actuellement un guide de fonctionnement des associations où seront répertoriées les démarches administratives propres à la gestion d'une association, à la création d'un projet et aux demandes de financement.

M. HALBOUT remercie **M. SOROT** pour son investissement et invite le Conseil à prendre connaissance des divers documents réalisés, via l'ENT.

M. HALBOUT présente la demande de subvention déposée par l'Association de Cosmétologie des Étudiants du Sud – ACES. Il propose d'attribuer une subvention pour un montant de 300 €.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au vote de la subvention de 300 € pour l'Association de Cosmétologie des Étudiants du Sud – ACES.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 25

Le Conseil VALIDE la subvention pour l'Association de Cosmétologie des Étudiants du Sud – ACES. Il propose d'attribuer une subvention pour un montant de 300 €.

M. HALBOUT présente ensuite **Mme CISSE**, représentante étudiants au Conseil de la Faculté des Sciences comme future Chargée de Mission Vie culturelle et sociale de la composante.

Mme CISSE présente rapidement quel sera son engagement dans cette fonction.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au vote pour désigner Mme CISSE comme Chargée de Mission Vie culturelle et sociale de la composante.

Votants : 25 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 25

Le Conseil VALIDE la proposition de nomination de Mme CISSE comme Chargée de Mission vie Culturelle et Sociale de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote et propose de passer au point suivant.

9 QUESTIONS DIVERSES

M. HALBOUT donne la parole à **M. VERNICOS** qui avait demandé en début de séance à intervenir.

M. VERNICOS souhaite poser une question sur le logiciel GEISHA. Il indique que cet outil ne lui pose pas de problème dans le cadre interne de son Département mais plutôt, dans celui de la Faculté des Sciences « *puisque'il laisse à penser qu'il y a une mutualisation des services d'une année sur l'autre* ». Il rappelle qu'il n'y en a pas puisque'il s'agit d'abord et avant tout « *d'un arrangement qui est organisé au niveau des Départements et qui ne devrait pas être présent au niveau de la Faculté.* »

Cela dérange **M. VERNICOS** car on pourrait croire que cela est pluri-annualisé alors que ce n'est pas le cas : « *Nous n'avons pas le droit, des textes l'indiquent !* »

M. HALBOUT rappelle qu'au sein de la Faculté a été votée la possibilité d'effectuer des lissages d'une année sur l'autre.

M. VERNICOS remarque que si un enseignant n'est pas d'accord, on ne peut pas lui imposer ce choix. Il précise que la loi indique que le service n'est pas pluri-annualisé. Il insiste sur le fait que l'on ne peut pas prendre une décision contraire à la loi et l'imposer !

M. HALBOUT note « *qu'on ne peut certes pas l'imposer mais on peut imaginer que l'enseignant ait fait plus d'heures que son service un année et qu'elles soient décomptées sur l'année suivante : il peut s'agir là de la propre demande de l'enseignant.* »

M. VERNICOS adhère à l'intervention de **M. HALBOUT** mais indique qu'il est choqué par l'institutionnalisation d'une règle illégale.

M. HALBOUT explique que l'enseignant qui a fait plus d'heures peut demander à les reporter l'année d'après : il indique que la loi sur la modulation des services le permet. Enfin, il ajoute que la Faculté des Sciences ne veut en aucune manière, se mettre dans l'illégalité.

M. VERNICOS propose d'ajouter au texte proposant, dans GEISHA, de reporter un excédent sur l'année suivante, qu'il s'agit « *d'une modulation de service* ». Au moins cela sera écrit clairement !

M. HALBOUT propose de revoir la lettre votée par le Conseil. Effectivement, au lieu d'utiliser le mot « *lissage* » sur une année, on peut utiliser « *modulation* ».

Pour **M. VERNICOS**, « *il faut appeler un chat, un chat ! Il rappelle qu'il est interdit de faire une multi-annualisation : les choses doivent être claires !* »

M. HALBOUT valide cette modification.

En l'absence de nouvelle question, **M. HALBOUT** clôt la séance.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil et rappelle que la prochaine séance interviendra le 10 juillet 2015.

La **11ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 12h35.**

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

DESTINATAIRES

- Membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier,
- Philippe AUGE, Président UM,
- Bruno FABRE, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- Jacques MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
- Christian LAGARDE, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- Timothée Daniel, Vice-président étudiant UM,
- Pascal BEAUREGARD, Directeur Général des Services UM,
- Pascale SAURET, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
- Directeurs Adjointes et Directeurs de Département d'enseignement FdS,
- Chefs de Service FdS.

Document référencé : Direction SG - Conseils 250 à 259, n° 253 - 10 juin 2015 -